

Le **23 février 2015** suivant la convocation adressée le 17 février 2015, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire sous la présidence de Monsieur Yannick NEUDER.

62 conseillers en exercice : 55 présents
 6 pouvoirs
 1 absent/excusé

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Didier ALLIBE comme secrétaire de séance.

PRESENTS :

Mmes Anne-Marie AMICE, Evelyne BALLY, Anne BERENGUIER DARRIGOL, Liliane BILLARD, Monique CHEVALLIER, Christiane CLUNIAT, Evelyne COLLET, Jacqueline DENOLLY, Mireille GILIBERT, Audrey PERRIN, Elisabeth ROUX, Armelle SAVIGNON, Françoise SEMPE-BUFFET, Sylvie SIMON, Nadine TEIXEIRA, Virginie VALLET, Ghislaine VERGNET.

Mrs Jean-Paul AGERON, Didier ALLIBE, Maurice ANDRE POYAUD, Jean-Pierre BARBIER, Christophe BARGE, Joël BERGER, Jean-Paul BERNARD, Gilles BOURDAT, Norbert BOUVIER, Frédéric BRET, Yannick BRET, Robert BRUNJAIL, Michel CHAMPON, , Henri COTTINET, Jean-Claude CRETINON, Bruno DETROYAT, Jean-Marc FALISSARD représenté par Gérard BERRUYER, André GAY, Daniel GERARD, Henri GERBE, Eric GERMAIN CARA, Bernard GILLET, Alain GROLLIER, Hubert JANIN, Patrick JEROME, Jacky LAVERDURE, Joël MABILY, Jérôme MACLET, Sébastien METAY, Alain MEUNIER, Gérald MOREL remplacé par Gilbert BADEZ, Yannick NEUDER, Alain PASSINGE, Serge PERRAUD, Fernand RABATEL, Raymond ROUX, Pierre TORTOSA, Jean-Paul TOURNIER FILLON,

POUVOIRS :

Liliane DICO donne pouvoir à Liliane BILLARD,
Bernard GAUTHIER donne pouvoir à Evelyne BALLY,
Joël GULLON donne pouvoir à Mireille GILIBERT,
Serge JUSTIN donne pouvoir à Anne BERENGUIER DARRIGOL
Eric SAVIGNON donne pouvoir à Yannick NEUDER,
Liliane TEROL donne pouvoir à Jean-Paul TOURNIER FILLON.

ABSENTS/EXCUSES :

M. Thierry COLLION

EXTRAIT N°09-2015 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Reprise anticipée des résultats et affectation provisoire des résultats de l'exercice.

Il est rappelé que, conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du Compte Administratif et du compte de gestion. Ainsi, le Conseil communautaire peut, au titre de l'exercice clos, et avant l'adoption de son Compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir obligatoirement le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser),
- Le solde disponible peut être inscrit : soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le Conseil Communautaire inscrit également au budget la prévision d'affectation.

Les déficits et excédents de fonctionnement, ainsi que le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement font aussi l'objet d'une reprise anticipée.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 20 février 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16 février 2015.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** la reprise anticipée et l'affectation provisoire des résultats 2014 du budget principal telle qu'elle est proposée ci-dessous,

	Budget Principal
Résultat 2014 - Section de fonctionnement	960 578,53
Résultat de fonctionnement reporté	4 441 806,21
Résultat global 2014 - Section de fonctionnement	5 402 384,74

Restes à réaliser dépenses d'investissement 2014	1 440 832,64
---	---------------------

Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)	1 440 832,64
Résultat global 2014 provisoire après affectation	3 961 552,10

- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE

EXTRAIT N°10-2015 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : BUDGET PRIMITIF 2015 : Budget Principal.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil Communautaire du 2 février 2015 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2015 annexé à la présente délibération,

Vu la délibération du présent Conseil décidant de l'affectation provisoire du résultat de l'exercice 2014,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes en section de Fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		
CHAPITRE	BP 2014	Propositions BP 2015
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 286 783,51	4 735 492,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	7 235 114,99	7 633 509,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 449 863,46	2 449 865,00
022 DEPENSES IMPREVUES FONCT.	1 300 000,00	1 400 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 362 200,28	2 387 603,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	608 788,00	604 558,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 917 249,00	3 602 725,00
66 CHARGES FINANCIERES	468 803,00	427 987,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 400,00	4 000,00
TOTAL DEPENSES	22 633 202,24	23 245 739,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES		
CHAPITRE	BP 2014	Propositions
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	4 441 806,21	3 961 552,00
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	52 500,00	52 500,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	27 774,00	27 774,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 555 799,32	2 879 046,00
73 IMPOTS ET TAXES	10 287 545,00	11 647 629,00
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 730 800,71	4 179 593,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	463 776,00	457 645,00
76 PRODUITS FINANCIERS	1 700,00	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	71 501,00	40 000,00
TOTAL RECETTES	22 633 202,24	23 245 739,00

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes en section d'Investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES			
CHAPITRE	RAR 2014	PROPOSE BP 2015	BP 2015
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
020 DEPENSES IMPREVUES INVEST.		240 000,00	240 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		27 774,00	27 774,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES		0,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		738 920,00	738 920,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	133 479,44	305 600,00	439 079,44
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	37 000,36	430 420,00	467 420,36
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	691 872,11	923 050,00	1 614 922,11
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	574 295,09	417 099,00	991 394,09
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		500 000,00	500 000,00
4581 Investissement sous mandat	4 186,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES	1 440 833,00	3 582 863,00	5 023 696,00

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES			
CHAPITRE	RAR	BP 2015	BP 2015
021 Virement de la section de fonct.	0,00	2 387 603,00	2 387 603,00
024 PRODUITS DES CESSIONS	0,00	0,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	604 558,00	604 558,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	333 452,00	1 774 285,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	45 450,00	45 450,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	0,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	211 800,00	211 800,00
TOTAL RECETTES	0	3 582 863,00	5 023 696,00

Vu l'avis favorable de la commission en date du 20 février 2015,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16 février 2015.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2015 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Principal,
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE

Rapporteur : Nadine Teixeira

EXTRAIT N°11-2015 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : BUDGET PRIMITIF 2015 : Budget Annexe Eau.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M49 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 2 février 2015 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2015 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

En section d'Exploitation, les chapitres suivants :

DEPENSES D'EXPLOITATION		
CHAPITRE	BP 2014 pour rappel	Proposition BP 2015
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	784 153,75	1 022 090,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	394 638,80	451 418,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	290 000,00	432 100,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	11 342,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	458 150,00	680 350,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 254 637,00	1 356 837,00
66 - CHARGES FINANCIERES	165 400,00	185 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00	51 300,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	480 000,00	301 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	3 846 979,55	4 491 437,00

RECETTES D'EXPLOITATION		
CHAPITRE	BP 2014 pour rappel	Proposition BP 2015
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	134 043,41	
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	142 600,00	223 400,00
70 - VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	3 555 671,00	4 244 637,00
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	0,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 265,14	8 000,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 400,00	15 400,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	3 846 979,55	4 491 437,00

En section d'Investissement, les chapitres suivants :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	BP 2014 pour rappel	Proposition BP 2015
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	142 600,00	223 400,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	153 200,00	305 903,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	178 215,62	45 500,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	205 380,80	253 000,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	528 412,73	897 000,00
26 - PARTICIPATIONS	0,00	5 000,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	10 000,00	170 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 217 809,15	1 899 803,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	BP 2014 pour rappel	Proposition BP 2015
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	74 979,58	
021 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	0,00	11 342,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	458 150,00	680 350,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	40 282,97	
13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	107 680,00	309 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	523 641,60	740 361,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	13 075,00	158 750,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 217 809,15	1 899 803,00

Vu l'avis favorable de la commission en date du 20 février 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16 février 2015.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2015 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe EAU,
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE

Rapporteur : Nadine Teixeira

EXTRAIT N°12-2015 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : BUDGET PRIMITIF 2015 : Budget Annexe Assainissement.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M49 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 2 février 2015 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2015 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

En section d'Exploitation, les chapitres suivants :

DEPENSES D'EXPLOITATION		
CHATITRE	BP 2014 pour rappel	Proposition BP 2015
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	435 650,00	720 050,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	426 330,80	592 093,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	130 000,00	150 000,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 395,44	5 471,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	605 900,00	641 400,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	288 000,00	89 800,00
66 - CHARGES FINANCIERES	202 200,00	329 936,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	8 700,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	300 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	2 404 476,24	2 537 450,00

RECETTES D'EXPLOITATION		
CHAPITRE	BP 2014 pour rappel	Proposition BP 2015
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	322 939,24	
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	285 000,00	291 700,00
70 - VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	1 715 137,00	2 104 950,00
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	81 400,00	140 800,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	2 404 476,24	2 537 450,00

En section d'Investissement, les chapitres suivants :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	BP 2014 pour rappel	Proposition BP 2015
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	285 000,00	291 700,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	52 500,00	52 500,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	207 500,00	388 212,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	450 863,95	0,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	67 270,93	86 700,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 230 690,00	1 332 000,00
26 - PARTICIPATIONS	0,00	5 000,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	416 600,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 293 824,88	2 572 712,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	BP 2014 pour rappel	Proposition BP 2015
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	118 942,43	
021 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	11 395,44	5 471,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	605 900,00	641 400,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	52 500,00	52 500,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	0,00	
13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	42 000,00	346 285,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 463 087,01	1 110 456,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	416 600,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 293 824,88	2 572 712,00

Vu l'avis favorable de la commission en date du 20 février 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16 février 2015.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2015 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe ASSAINISSEMENT,
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE

EXTRAIT N°13-2015 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : BUDGET PRIMITIF 2015 : BUDGET Annexe Autorisation de Droit des Sols (ADS).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 2 février 2015 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2015 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

En section de Fonctionnement, les chapitres suivants

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	
CHAPITRE	Propositions BP 2015
CH011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 870,00
CH012 CHARGES DE PERSONNEL	132 730,00
CH023 VIREMENT A LA SECTION D'INV.	30 100,00
TOTAL DEPENSES	177 700,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	
CHAPITRE	Propositions BP 2015
CH70 PRODUIT DES SERVICES	45 000,00
CH75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	132 700,00
TOTAL RECETTES	177 700,00

En section d'Investissement, les chapitres suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	
CHAPITRE	Proposition BP 2015
CH20 IMM INCORPORELLES	23 000,00
CH21 IMMO CORPORELLES	13 000,00
TOTAL DEPENSES	36 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	
CHAPITRE	Proposition BP 2015
CH10 DOTATIONS FONDS DIVERS	5 900,00
CH021 VIREMENT DE LA SECTION FONC	30 100,00
TOTAL DEPENSES	36 000,00

Vu l'avis favorable de la commission en date du 20 février 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16 février 2015.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2015 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe AUTORISATION DE DROIT DES SOLS (ADS),
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

EXTRAIT N°14-2015 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : BUDGET PRIMITIF 2015 : Budget Annexe Aménagement de Zones.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 2 février 2015 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2015 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		
CHAPITRE	BP 2014	Proposition BP 2015
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	108 707,14	-
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	512 000,00	497 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	40 819,00	46 858,94
043 Op. ordre intérieur de section	5 300,00	5 451,00
66 CHARGES FINANCIERES	5 300,00	5 451,00
TOTAL DEPENSES	672 126,14	554 760,94

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES		
CHAPITRE	BP 2014	Proposition BP 2015
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	558 119,14	440 602,94
043 Op. ordre intérieur de section	5 300,00	5 451,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	108 707,00	108 707,00
TOTAL RECETTES	672 126,14	554 760,94

En section d'investissement, les chapitres suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		
CHAPITRE	BP 2014	Proposition BP 2015
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	558 119,14	440 602,94
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	22 400,00	-
TOTAL DEPENSES	580 519,14	440 602,94

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES		
CHAPITRE	BP 2014	Proposition BP 2015
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	93 113,48	-
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	40 819,00	46 858,94
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	446 586,66	393 744,00
TOTAL RECETTES	580 519,14	440 602,94

Vu l'avis favorable de la commission en date du 20 février 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16 février 2015.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2015 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe AMENAGEMENT DE ZONES,
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE

Rapporteur : Nadine Teixeira

EXTRAIT N°15-2015 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : BUDGET PRIMITIF 2015 : Budget Annexe Immobilier d'Entreprise.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 2 février 2015 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2015 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

En section de Fonctionnement, les chapitres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		
CHAPITRE	BP 2014	Propositions BP 2015
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	128 330,21	0,00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	64 592,00	67 050,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 475,00	0,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	1 246,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	51 940,00	51 940,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	14 670,00
66 CHARGES FINANCIERES	7 500,00	8 685,00
TOTAL DEPENSES	256 837,21	143 591,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES		
CHAPITRE	BP 2014	Proposition BP 2015
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 330,00	7 330,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	175 807,21	58 761,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	73 700,00	77 500,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	256 837,21	143 591,00

En section d'Investissement, les chapitres suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		
CHAPITRE	BP 2014	Proposition BP 2015
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 330,00	7 330,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	77 950,00	78 260,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 000,00	12 600,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	197 732,23	3 400,00
TOTAL DEPENSES	308 012,23	101 590,00

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES		
CHAPITRE	BP 2014	Proposition BP 2015
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	207 292,23	0,00
021 Virement de la section de fonct.	0,00	1 246,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	51 940,00	51 940,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	2 624,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 000,00	0,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	45 780,00	45 780,00
TOTAL RECETTES	308 012,23	101 590,00

Vu l'avis favorable de la commission en date du 20 février 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16 février 2015.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2015 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe IMMOBILIER D'ENTREPRISE,
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE

EXTRAIT N°16-2015 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : BUDGET PRIMITIF 2015 : Budget Annexe ZAC Grenoble Air Parc.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 2 février 2015 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2015 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

En section de Fonctionnement, les chapitres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		
CHAPITRE	BP 2014	Propositions BP 2015
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	125 000,00	250 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 412 448,27	-
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 256 653,59	4 178 561,82
TOTAL DEPENSES	6 794 101,86	4 428 561,82

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES		
CHAPITRE	BP 2014	Proposition BP 2015
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	2 412 448,27	-
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 381 653,59	4 268 561,82
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	-	160 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
TOTAL RECETTES	6 794 101,86	4 428 561,82

En section d'Investissement, les chapitres suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		
CHAPITRE	BP 2014	Proposition BP 2015
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	3 347 034,31	-
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 381 653,59	4 268 561,82
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	65 751,00	67 751,00
TOTAL DEPENSES	7 794 438,90	4 336 312,82

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES		
CHAPITRE	BP 2014	Proposition BP 2015
021 Virement de la section de fonct.	2 412 448,27	-
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 256 653,59	4 178 561,82
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 125 337,04	157 751,00
TOTAL RECETTES	7 794 438,90	4 336 312,82

Vu l'avis favorable de la commission en date du 20 février 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16 février 2015.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2015 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe ZAC GRENOBLE AIR PARC,
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE

EXTRAIT N°17-2015 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : BUDGET PRIMITIF 2015 : Budget Annexe ZAC des Mollières.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 2 février 2015 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2015 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

En section de Fonctionnement, les chapitres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		
CHAPITRE	BP 2014	Propositions BP 2015
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	152 337,62	-
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	116 886,07	116 886,07
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	115 959,64	-
TOTAL DEPENSES	385 183,33	116 886,07

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES		
CHAPITRE	BP 2014	Propositions BP 2015
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	15 119,49	-
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	145 063,84	116 886,07
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	225 000,00	-
TOTAL RECETTES	385 183,33	116 886,07

En section d'Investissement, les chapitres suivants en dépenses :

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		
CHAPITRE	BP 2014	Propositions BP 2015
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	145 063,84	116 886,07
TOTAL DEPENSES	145 063,84	116 886,07

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES		
CHAPITRE	BP 2014	Propositions BP 2015
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	18 177,77	-
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	116 886,07	116 886,07
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 000,00	-
TOTAL RECETTES	145 063,84	116 886,07

Vu l'avis favorable de la commission en date du 20 février 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16 février 2015.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2015 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe ZAC DES MOLLIERES,
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE

EXTRAIT N°18-2015 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : BUDGET PRIMITIF 2015 : Budget Annexe ZAC Porte des Alpes.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 2 février 2015 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2015 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

En section de Fonctionnement, les chapitres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		
CHAPITRE	BP 2014	Proposition BP 2015
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	5 137,36	-
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	155 000,00	215 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	246 659,71	-
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 147 072,81	1 189 932,96
043 Op. ordre intérieur de section	36 500,00	43 750,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	122 092,93	-
66 CHARGES FINANCIERES	36 500,00	43 750,00
TOTAL DEPENSES	1 748 962,81	1 492 432,96

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES		
CHAPITRE	BP 2014	Proposition BP 2015
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 338 572,81	1 400 070,32
043 Op. ordre intérieur de section	36 500,00	43 750,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	373 890,00	48 612,64
TOTAL RECETTES	1 748 962,81	1 492 432,96

En section d'Investissement, les chapitres suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		
CHAPITRE	BP 2014	Proposition BP 2015
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	38 159,71	-
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 338 572,81	1 400 070,32
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	17 000,00	17 900,00
TOTAL DEPENSES	1 393 732,52	1 417 970,32

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES		
CHAPITRE	BP 2014	Proposition BP 2015
021 Virement de la section de fonct.	246 659,71	-
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 147 072,81	1 189 932,96
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	228 037,36
TOTAL RECETTES	1 393 732,52	1 417 970,32

Vu l'avis favorable de la commission en date du 20 février 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16 février 2015.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2015 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe ZAC PORTE DES ALPES,
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE

EXTRAIT N°19-2015 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : BUDGET PRIMITIF 2015 : BUDGET Annexe ZAC Porte de Chambaran 2.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L.2311-1 à L.2343-2 et L.5211-36, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ainsi qu'aux finances intercommunales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la réunion du Conseil communautaire du 2 février 2015 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2015 annexé à la présente délibération,

Il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

En section de Fonctionnement, les chapitres suivants :

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
CHAPITRE	BP 2014	Proposition BP 2015
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	640 200,00	138 650,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	739 752,25	100 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 541 162,36	1 856 411,47
043 Op. ordre intérieur de section	36 500,00	43 350,53
66 CHARGES FINANCIERES	36 500,00	43 350,53
TOTAL	2 994 114,61	2 181 762,53

FONCTIONNEMENT RECETTES		
CHAPITRE	BP 2014	Proposition BP 2015
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	358 725,25	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 217 862,36	1 970 711,47
043 Op. ordre intérieur de section	36 500,00	43 350,53
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	220 000,00	167 700,53
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	161 000,00	-
TOTAL	2 994 114,61	2 181 762,53

En section d'Investissement, les chapitres suivants en dépenses :

INVESTISSEMENT DEPENSES		
CHAPITRE	BP 2014	Proposition BP 2015
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	287 017,43	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 217 862,36	1 970 711,47
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	17 000,00	17 700,00
TOTAL DEPENSES	2 521 879,79	1 988 411,47

INVESTISSEMENT RECETTES		
CHAPITRE	BP 2014	Proposition BP 2015
021 Virement de la section de fonct.	739 752,25	100 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 541 162,36	1 856 411,47
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	240 965,18	32 000,00
TOTAL RECETTES	2 521 879,79	1 988 411,47

Vu l'avis favorable de la commission en date du 20 février 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16 février 2015.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2015 tel qu'il est exposé ci-dessus pour le Budget Annexe ZAC PORTE DE CHAMBARAN 2,
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE

EXTRAIT N°20-2015 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote des taux de la fiscalité 2015.

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire, aux travaux de la Commission ADMG – Ressources et du Bureau Communautaire du 16 février dernier, la volonté est de ne proposer aucune augmentation des taux de la fiscalité attachés à la de taxe d'habitation, à la taxe Foncière sur les propriétés bâties et à la taxe Foncière non bâtie.

Cette décision s'appuie sur le fait notamment qu'il s'agit du premier budget Bièvre Isère consolidé.

De même, concernant la Contribution Foncière des Entreprises, et dans un contexte économique délicat, il est aussi proposé de ne pas faire évoluer le taux de fiscalité des entreprises qui reste au même niveau que celui de 2014.

	TAUX 2014	TAUX 2015
CFE	23,11 %	23,11 %
TH	7,86 %	7,86 %
TFB	0,322 %	0,322 %
TFNB	3,44 %	3,44 %

Vu l'avis favorable de la commission en date du 20 février 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16 février 2015.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** les taux 2015 de taxe d'habitation, taxe sur le Foncier Bâti, taxe sur le Foncier non bâti et de contribution foncière des entreprises tels qu'ils sont définis ci-dessus,
- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE

EXTRAIT N°21-2015 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Finances : Vote de la Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères 2015.

L'enlèvement des ordures ménagères connaît en 2015 une nouvelle augmentation des coûts de traitement et de collecte :

- Augmentation de taux de TVA par application de la loi de Finances : + 3 % (+ 11 000 €)
- Augmentation des fréquentations des déchèteries et des tonnages :
 - Fréquentation des 5 déchèteries : + 17 % notamment sur les deux principales de St Etienne de St Geoirs et La Côte St André,
 - Augmentation des tonnages de déchets déposés : + 33 % entre 2013 et 2014 dont + 45 % pour les déchets verts.

Cette augmentation a un impact direct sur le coût de collecte supporté par Bièvre Isère : + 5 % : 88 978 €.

- Augmentation de la contribution demandée par le SICTOM pour le traitement des déchets : + 12 % par rapport à 2014 soit + 221 272 €.

Légère baisse de recettes envisagée pour 2015 :

- Institution d'une zone de collecte unique dans le cadre de l'harmonisation,
- Augmentation légale des bases 2015

Baisse de recettes envisagée en 2015 : 0.5 %

Or, une des orientations majeures du Débat d'Orientation est de maintenir le financement équilibré du service rendu aux usagers. Pour parvenir à cet équilibre, les taux doivent être revalorisés de 11.85 % en 2015. Aussi, la proposition de taux pour 2015 serait la suivante :

Zones	Taux 2014	TAUX 2015
Zone 1 (EX CCPBL)	13,38 %	14,97 %
Zone 2 (EX CCBTA)	12,08 %	13,51 %
Zone 2 (EX CCBTA)*	16.11 %	
Zone 3 (EX CCPC) **	13,34 %	14,92 %

*Taux unifié par délibération du 29 septembre 2014

**Taux ex-CCPC estimé sur la base de la REOM

Vu l'avis favorable de la commission en date du 20 février 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16 février 2015.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** les taux de fiscalité 2015 de la Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères tels qu'ils sont proposés ci-dessous :

Zones	TAUX 2015
Zone 1 (EX CCPBL)	14,97 %
Zone 2 (EX CCBTA)	13,51 %
Zone 3 (EX CCPC)	14,92 %

- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES à L'UNANIMITE

Rapporteur : Yannick NEUDER

EXTRAIT N°22-2015 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Administration Générale : Projet de fusion de Bièvre Isère Communauté et de la Communauté de Communes de la Région Saint Jeannaise.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée les différentes informations données sur un rapprochement éventuel dans le cadre d'une fusion entre Bièvre Isère Communauté et la Communauté de Communes de la Région Saint Jeannaise.

Il indique le contexte règlementaire en cours d'évolution dans le cadre du projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui va probablement fixer le seuil minimum à 20 000 habitants pour les intercommunalités. Le seuil impacterait directement la Communauté de Communes de la Région Saint Jeannaise. Il fait aussi état des discussions et des différentes rencontres qui ont eu lieu avec les élus de la Communauté de Communes dans le cadre de ce futur rapprochement.

En effet, il faut rappeler que la Communauté de Communes de la Région Saint Jeannaise est située entre des pôles importants du Nord Isère que sont la CAPI, Vienne Agglo et dans une moindre mesure le Pays Voironnais.

La caractéristique du territoire de la Région St Jeannaise est d'être un territoire à dominante rurale, sans centralité forte. Cette caractéristique d'aménagement du territoire est assez semblable à celle de Bièvre Isère Communauté.

La volonté de la Communauté est de conserver une cohésion en ayant une réflexion avec les 14 communes qui constituent l'intercommunalité et une volonté de pouvoir dynamiser le territoire.

Après des discussions engagées avec d'autres intercommunalités, la Région Saint Jeannaise a souhaité continuer sa réflexion en travaillant avec Bièvre Isère Communauté.

Le Président rappelle tout le travail qui a été engagé parallèlement à cette démarche pour la mise en place d'un service d'instruction des ADS (Autorisations des Droits du Sol) qui sera opérationnel dès le 1^{er} mars prochain. En effet, Bièvre Isère Communauté assurera à partir du 1^{er} mars l'instruction des autorisations de Droit des Sols pour le compte de la Communauté de Communes de la Région Saint Jeannaise. De plus, depuis plusieurs années, de nombreuses collaborations sont déjà effectives tels que le groupement quasi-systématique pour l'achat des camions OM ou encore le dépannage entre service OM par le prêt de camion.

Enfin, cette démarche donne aussi du sens à l'intercommunalité de Bièvre Isère qui, comme la Région Saint Jeannaise, cherche à conforter ses particularités et son modèle d'aménagement.

En effet, le risque pour les collectivités concernées est qu'elles soient « décimées » par des attractions fortes sur les grandes intercommunalités beaucoup plus urbaines.

La notion d'un « ADN » similaire répond effectivement à une volonté des élus des territoires d'apporter une réponse adaptée à la demande des populations en terme de services notamment.

Il y a aussi une vraie complémentarité possible en termes de compétence avec une mutualisation effective des moyens autant techniques que financiers.

Dans le cadre d'une telle démarche, le planning prévisionnel pourrait être le suivant :

Lundi 23 février : Délibération Bièvre Isère Communauté pour lancer la réflexion,

Jeudi 05 Mars : Délibération CC Région St Jeannaise,

Début mars 2015 : Saisine du Préfet conjointe pour les 2 Présidents pour présenter officiellement la démarche de rapprochement.

Fin avril 2015 : Délibérations d'initiative Bièvre Isère Communauté (27.04) + Région St Jeannaise (30.04), pour arrêté préfectoral de périmètre d'étude.

Juin à septembre 2015 : Période de 3 mois pour délibérations de l'ensemble des conseils municipaux (55), après délibération des 2 intercommunalités sur statuts + gouvernance.

Septembre - Octobre 2015 : Saisine de la CDCI par le Préfet de l'Isère,

Octobre - Début Novembre 2015 : Arrêté du Préfet de l'Isère (gouvernance / statuts).

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16 février 2015.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**ENGAGER** l'étude d'une éventuelle fusion entre les intercommunalités de Bièvre Isère Communauté et de la Communauté de Communes de la Région Saint Jeannaise et d'en informer officiellement Monsieur le Préfet de l'Isère.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE

Rapporteur : Yannick NEUDER

EXTRAIT N°23-2015 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
--

Objet : Administration Générale : Validation du Projet de Territoire Bièvre Isère.

La Communauté de Communes Bièvre Isère est née au 1^{er} janvier 2014, par la fusion des deux anciennes communautés de Bièvre Chambaran et du Pays de Bièvre Liers.

Cette nouvelle communauté s'est construite à l'appui d'un premier projet de territoire élaboré en mars de l'année 2013.

Cette démarche de projet de territoire permet de donner les moyens aux acteurs locaux, et tout particulièrement aux élus communautaires et municipaux de travailler ensemble pour proposer des orientations stratégiques de développement ainsi que des projets très concrets, impactant fortement l'avenir du territoire.

Cette réflexion collective s'articule en 3 points :

- Un diagnostic partagé des forces et faiblesses, des risques et atouts du territoire,
- La définition des axes d'orientations (avec mise en évidence des enjeux et des choix d'objectifs prioritaires pour valoriser les atouts et réduire les handicaps).
- Des propositions d'actions (identification d'actions concrètes à engager à court, moyen et long termes).

Ce projet de territoire concerne tous les domaines de la vie du territoire et précise les champs d'interventions possibles de la collectivité en fonction des enjeux.

Suite à la fusion et aux élections municipales de 2014, le projet de territoire initial de Bièvre Isère devait être approfondi pour conduire un plan d'actions sur le temps du mandat. Un temps d'acculturation et d'approfondissement du projet initial a paru indispensable à tous les élus.

C'est ainsi qu'un travail a pu être réalisé au cours du second semestre pour approfondir et préciser les enjeux et les actions mises en œuvre sur le mandat 2014-2020.

La démarche a donc permis de passer d'une stratégie générale de développement du territoire à la mise en place d'un plan d'actions communautaires à court et moyen termes.

Ce travail étant d'autant plus nécessaire que le contexte (l'environnement législatif notamment) à particulièrement changé ces derniers mois.

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 (création des métropoles, schéma de mutualisation, GEMAPI- Gestion des milieux Aquatiques et de Protection contre les Inondations, ...), la loi relative à la délimitation des Régions, le projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), le projet de loi de la simplification de la vie des entreprises, constituent des ruptures majeures à prendre en compte dans la nouvelle élaboration de projet de territoire.

Enfin, le contexte financier a considérablement modifié l'équilibre des ressources financières des collectivités locales et tout particulièrement des intercommunalités.

Fort de la prise en compte de l'ensemble de ces éléments de contexte, du travail accompli lors du Projet de territoire établi avant la fusion et surtout à la prise en compte des différents éléments de débats, le projet de territoire approfondi a pu être rédigé.

Il porte sur 4 enjeux :

- Enjeu 1 : « Faire territoire » :

En construisant un outil intercommunal capable de défendre l'identité du territoire et surtout de faire valoir ses intérêts pour l'avenir et surtout l'avenir des habitants.

- Enjeu 2 : Développer l'autonomie fonctionnelle du territoire et préserver des grands équilibres :

En permettant un développement économique dynamique par le renforcement d'une politique volontariste, par le développement d'un habitat de qualité répondant à une demande très forte, en facilitant la mobilité notamment pour ceux en recherche d'emploi et en maintenant les grands équilibres environnementaux du territoire (Eau, Assainissement, OM....).

- Enjeu 3 : Améliorer la qualité de vie quotidienne des habitants :

En permettant d'apporter des services attendus par la population avec un niveau d'équipements assurant un encrage des populations dans la durée sur le territoire et surtout en imaginant une stratégie de déploiement des équipements et des services intégrant le caractère multipolaire du territoire.

- Enjeu 4 : Optimiser les ressources disponibles :

En étudiant toutes les solutions permettant de « pouvoir faire aussi bien avec beaucoup moins de ressources ». La mutualisation est une des pistes majeures de réflexions.

Ce travail a permis de bâtir un document cadre du projet de territoire (document joint) qui pourra être le cadre général d'intervention de la communauté sur les 6 années à venir.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16 février 2015.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**ADOPTER** le document du Projet de Territoire 2014-2020.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE à L'UNANIMITÉ

Rapporteur : Evelyne COLLET

EXTRAIT N°24-2015 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Ressources Humaines : Contrats d'Assurance des Risques Statutaires.

Madame Evelyne COLLET présente l'opportunité pour la communauté de communes de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Elle précise que le Centre de gestion peut souscrire de tel contrat, en mutualisant les risques.

Bièvre Isère Communauté se réserve la faculté d'y adhérer, auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Cette convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité,

- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à compter du premier janvier 2016.

Régime du contrat : capitalisation.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 16 février 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16 février 2015.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **CHARGER** le Centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE à L'UNANIMITÉ

Rapporteur : Evelyne COLLET

EXTRAIT N°25-2015 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Ressources Humaines : Modification du tableau des effectifs.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant les délibérations modifiant le tableau des effectifs 06-2014, 65-2014, 123-2014, 124-2014, 125-2014, 126-2014, 203-2014, 204-2014, 205-2014, 207-2014, 208-2014

Madame la Vice-Présidente indique la nécessité d'adapter certains postes à l'évolution des services (adaptation des temps de travail, recherche d'économie, obligations statutaires ...)

Afin d'adapter le temps de travail du poste « accueil-secrétariat » du pôle environnement aux horaires d'ouverture de l'accueil et au besoin du service, il est proposé d'augmenter le temps de travail du poste d'accueil de 24.5 h à 31.5 h. Il convient donc de supprimer le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à 24.5 h et de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à 31.5 h.

Dans le cadre d'un départ à la retraite au secrétariat général, il est proposé d'adapter le temps de travail d'un poste de rédacteur en le diminuant à 17,5 h hebdomadaires.

Dans le cadre de la mise au stage de 2 agents sur des postes de grades supérieurs, il convient de maintenir leur grade initial au tableau des effectifs soit :

- 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe,
- 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe,

qui resteront vacants et seront supprimés dès la titularisation des agents au grade supérieur.

Suite au dernier recrutement sur le pôle Famille Solidarité dans les structures petite enfance, il convient de créer 1 poste d'agent social 2^{ème} classe.

Il est par ailleurs proposé la suppression des postes vacants suivants :

- 1 poste d'attaché,
- 1 poste d'adjoint Technique 2^{ème} classe,
- 1 poste d'animateur,
- 1 poste animateur à 0,5 ETP,
- 1 poste adjoint d'animation 2^{ème} classe,
- 1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe de 21.7 h.

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 13 février 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16 février 2015.

Vu l'avis de la commission en date du 20 février 2015,

Il est donc proposé au Conseil Communautaire,

- d'**ADOPTER** le tableau des effectifs suivant :

Emplois permanents

<i>Filière</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Grade</i>	<i>Nb de poste</i>	<i>Temps non complet</i>
<i>Administrative</i>	<i>A</i>	<i>Attaché principal</i>	1	
			1	28
	<i>B</i>	<i>Attaché Territorial</i>	15	
		<i>Rédacteur Principal 1 Cl</i>	3	
		<i>Rédacteur Principal 2 Cl</i>	1	
		<i>Rédacteur Territorial</i>	3	
			1	28
	<i>C</i>		1	17,5
		<i>Adjt Adminis.Princ 1 Cl</i>	2	
		<i>Adjt Adminis.Princ 2 Cl</i>	2	
		<i>Adjoint administratif 1^{ère} cl.</i>	14	
		<i>Adjoint administratif 2^{ème} cl.</i>	10	
			1	28
			1	31,5
			1	22
			1	21
		1	17,5	
<i>Technique</i>	<i>A</i>	<i>Ingénieur Chef Cl Excep.</i>	1	
		<i>Ingénieur Principal</i>	2	
		<i>Ingénieur</i>	1	
	<i>B</i>	<i>Technicien Princip 1 Cl</i>	2	
		<i>Technicien Princip 2 Cl</i>	2	
		<i>Technicien territorial</i>	4	
	<i>C</i>	<i>Agent maîtrise principal</i>	3	
		<i>Agent de Maîtrise</i>	8	
		<i>Adjt.Tech.Princ.1 Cl</i>	1	
		<i>Adjt.Tech.Princ.2 Cl</i>	9	
		<i>Adjt technique 1 Cl</i>	1	
		<i>Adjt technique 2 Cl</i>	29	
			2	28
		4	17,5	
	1	12,25		
<i>Médico sociale</i>	<i>A</i>	<i>Puéricultrice CSup (anc)</i>	1	
			1	28
	<i>C</i>	<i>Aux. Puér. Princ. 2 Cl</i>	2	
			1	28,75
		<i>Auxiliaire puéric. 1 Cl</i>	3	
	2	17,5		
<i>Sociale</i>	<i>B</i>	<i>Educateur princ j enfant</i>	3	
			1	24,5
			1	17,5
		<i>Educateur j enfants</i>	2	
		1	28	
	<i>C</i>	<i>ATSEM 1^{ère} classe</i>	1	
		<i>Agent social 2 Cl</i>	7	
			1	22,75
		1	22	
	1	17,5		

Animation	B	Animateur Principal 2 CI	1		
		Animateur Territorial	2		
				1	31,5
	C	Adjt animation 1 CI	3		
		Adjt animation 2 CI		7	
				1	29,75
				4	28
				1	25,2
				1	24,5
				1	24
	1	20			
Culture	A	Bibliothécaire terr.	1		
	B	Assist.Conserv.Princ 2 CI	1		
			2		
		Assist enseignant musical	1	9	
			1	4	
			1	3,5	
			1	3	
		1	0,5		
	C	Adjt Patrimoine 2 CI	6		
			1	17,5	
Sport	B	Educ.Ter.Princ 1 CI APS	1		
		Educ.Ter.Princ 2 CI APS	3		
		Educateur Territ. APS	4		
			2	17,5	

Emplois temporaires

Technique	C	Contrôleur SPANC jusqu'au 31/01/2016	1		
Animation		Agents d'animation NAP jusqu'au 31/08/2015		1	
				1	31,5
				4	28
				4	0,5

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au BP 2015, chapitre 012.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE

Rapporteur : Christophe BARGE

EXTRAIT N°26-2015 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Economie : Demande de subvention dans le cadre du CDDRA pour le dossier FISAC.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence « Développement Economique » la Communauté de Communes participe à une Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural, appelé communément FISAC, sur le secteur ex Bièvre Liers. Cette opération d'une durée de 3 ans a pour objectif de dynamiser et de maintenir le commerce et l'artisanat de proximité.

La Communauté de communes peut effectuer une demande de subvention dans le cadre de l'action DV8F1051 du CDDRA de Bièvre-Valloire, « *Soutenir la création d'entreprises, maintenir le maillage du Territoire par l'artisanat et le commerce de proximité, et soutenir le secteur de l'économie sociale et solidaire* » et ce, à la fois pour les dépenses de fonctionnement mais aussi pour des dépenses liées à la section investissement des opérations.

L'ensemble des actions et la clef de répartition des montants potentiellement éligibles sont résumés dans le tableau suivant :

Nature des dépenses	Dépenses totales en € HT	Dépenses éligibles investissement	Dépenses éligibles fonctionnement
Dynamiser les professionnels	2 849 €		
Accroître les performances des entreprises	8 366 €		
Atout Développement Commerciale	31 838 €		
Favoriser la modernisation des entreprises	700 000 €		
Densifier et diversifier l'offre marchande	3 000 €		3 000 €
Favoriser l'activité des commerçants non sédentaires	6 700 €		6 700 €
Implanter la signalétique	24 018 €	24 018 €	
Etude Aménagement des Halles	6 674 €		
Travaux Aménagement des Halles	220 000 €		
Créer une fédération des commerçants et artisans	19 221 €		19 221 €
Professionaliser l'UC de la Côte Saint André	1 000 €		1 000 €
Développer le commerce durant l'évènementiel	17 892 €		17 892 €
Animer l'Opération	60 000 €		
Plan de communication sur l'opération	4 249 €		4 249 €
Total	1 105 807 €	24 018 €	52 062 €

PLAN DE FINANCEMENT					
Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural, FISAC Bièvre Liers					
Financier	Type de financement	Base de dépense subventionnable en €	Taux ou forfait appliqué	Montants en €	% du coût total
Etat	FISAC			62 917 €	5,69%
Région	CDDRA fonctionnement	52 062 €	30%	15 619 €	1,41%
	CDDRA investissement	24 018 €	30%	7 205 €	
Département	Droit Commun				0,00%
Europe					0,00%
Total des subventions publiques				85 741 €	7,75%
Communes				222 354 €	20,11%
Entreprises				632 703 €	57,22%
CCI/CMA				30 022 €	2,71%
Unions Commerciales				2 040 €	0,18%
Autofinancement			0	132 947 €	12,02%
TOTAL				1 105 807 €	100,00%

Le taux de subvention est de 30 % pour une dépense de fonctionnement subventionnable de 52 062€ HT, soit une subvention de fonctionnement de 15 619€ HT.

Le taux de subvention est de 30 % pour une dépense d'investissement subventionnable de 24 018€ HT, soit une subvention d'investissement de 7 205€ HT.

Vu l'avis favorable de la Commission en date du 4 février 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16 février 2015.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** le Président à effectuer une demande de subvention dans le cadre de l'action DVF8F1051 du CDDRA de Bièvre-Valloire et à signer toutes pièces administratives se rapportant à cette demande.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE

Rapporteur : Jean-Paul BERNARD

EXTRAIT N°27-2015 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Environnement : Eau potable : Signature d'une convention pour l'aménagement d'une aire de lavage collective phytosanitaire sur la commune de Le Mottier avec l'association d'agriculteurs.

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'actions du captage prioritaire de La Vie de Nantoin sur la commune de Le Mottier, le projet de création d'une aire de lavage phytosanitaire collective a émergé suite à la concertation agricole en lien avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère et l'Agence de l'Eau.

Cette aire de lavage permettra en effet de réduire les risques de pollutions liées au rinçage des pulvérisateurs, l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail pour les agriculteurs. L'aire de lavage collective a pour but l'aménagement d'une aire étanche pour collecter les eaux de rinçage, vidange et lavage des pulvérisateurs afin de les traiter à l'aide d'un dispositif de traitement spécifique.

La parcelle pressentie pour le projet est située sur la commune de Le Mottier, en face des anciens bâtiments du Conseil Général, à proximité de la RD 1085.

19 agriculteurs sont a priori intéressés. Les autres sont le plus souvent les exploitants proches de la retraite ou ceux qui se sentent trop éloignés géographiquement du projet.

Par délibération en date du 29 septembre 2014, Bièvre Isère Communauté a validé son engagement dans ce projet et l'aide financière de l'Agence de l'Eau a été sollicitée. L'Agence de l'Eau a répondu favorablement en attribuant une aide de 103 185 € (sous réserves de l'obtention du permis de construire correspondant).

Le projet a été réévalué à 142 744 € HT par la Chambre d'Agriculture (études et travaux compris) avec l'aide de l'Agence de l'Eau de 103 185 € ce qui laisse un reste à charge de 39 559 €. Ce solde serait pris en charge par les agriculteurs qui s'engagent à créer une association avant le lancement du projet pour assurer le financement et l'exploitation de l'aire de lavage. Il est cependant proposé que Bièvre Isère Communauté fasse l'avance pendant 5 ans de la somme restante et demande le remboursement d'1/5^{ème} chaque année à l'association (ce qui représenterait environ 416 € par agriculteur par an pendant 5 ans). Il est convenu que le remboursement soit demandé globalement auprès de l'association chaque année, charge à elle de se faire rembourser par les agriculteurs concernés.

Par ailleurs, la commune de Le Mottier serait favorable à la signature d'un bail avec Bièvre Isère Communauté à l'euro symbolique pour le terrain d'emprise du projet.

Il est donc proposé dans un premier temps de signer une convention avec l'association d'agriculteurs dénommée Aire de La Croix Chevalier. Cette convention permettrait ainsi à Bièvre Isère Communauté d'engager les études notamment pour le dépôt de permis de construire (cf projet ci-joint). Dans un deuxième temps, il sera proposé la signature d'un bail à construction avec la commune de Le Mottier suivie d'une nouvelle convention tripartite entre Bièvre Isère Communauté, l'association et la commune.

L'association a été créée et les statuts déposés le 16 février 2015.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 18 février 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16 février 2015.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention correspondante et toutes les pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE

Rapporteur : Raymond ROUX

EXTRAIT N°28-2015 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Environnement : Eau potable : Désignation des représentants de Bièvre Isère Communauté au Syndicat Intercommunal des Eaux de Toutes Aures.

Vu l'arrêté préfectoral n°2014310-0004 en date du 6 novembre 2014, Bièvre Isère Communauté est substituée de plein droit au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de Toutes Aures à la commune de Brion au 1^{er} janvier 2015.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 18 février 2015,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16 février 2015.

En conséquence, il convient de désigner 5 délégués titulaires et 2 délégués suppléants appelés à siéger au Comité syndical, dans les conditions prévues par l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **DESIGNER**
 - Titulaires :
 - o ALLIBE Didier,
 - o BERNARD Jean-Paul,
 - o ROUX Raymond,
 - o GAY André,
 - o MABILY Joël.
 - Suppléants :
 - o MACLET Jérôme,
 - o CHAMPON Michel.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE

Rapporteur : Raymond ROUX

EXTRAIT N°29-2015 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Environnement : Eau potable : Désignation des représentants de Bièvre Isère Communauté au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Izeaux Sillans.

Vu l'arrêté préfectoral n°2014310-0004 en date du 6 novembre 2014, Bièvre Isère Communauté est substituée de plein droit au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Izeaux Sillans à la commune de Sillans au 1^{er} janvier 2015.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 18 février 2015,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16 février 2015.

En conséquence, il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants appelés à siéger au Comité syndical, dans les conditions prévues par l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **DESIGNER**
 - Titulaires :
 - o GAY André,
 - o ROUX Raymond.
 - Suppléants :
 - o GROLLIER Alain,
 - o ANDRE-POYAUD Maurice.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE

EXTRAIT N°30-2015 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Environnement : Déchets : Renouvellement de la convention avec OCAD3E.

Bièvre Isère Communauté a signé une convention avec OCAD3E le 21 juillet 2014 pour l'enlèvement des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) sur les 5 déchèteries du territoire.

Cet enlèvement est gratuit et le service perçoit en contrepartie une recette trimestrielle liée au tonnage évacué.

OCAD3E a obtenu le renouvellement de son agrément comme éco-organisme coordonnateur pour les DEEE ménagers pour la période 2015-2020 (arrêté ministériel signé le 24 décembre 2014).

Par courriel en date du 15 janvier 2015, OCAD3E nous informe de la résiliation par anticipation de la convention actuelle au 31 décembre 2014 afin de mettre en place une nouvelle convention calée sur la nouvelle période d'agrément d'OCAD3E soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020.

Il est donc nécessaire de délibérer au cours du 1^{er} trimestre 2015 sur un nouveau projet de convention (cf projet ci-joint).

Par ailleurs, OCAD3E nous garantit la continuité des enlèvements des DEEE sur les déchèteries de Bièvre Isère Communauté ainsi que le versement des compensations financières dans les conditions du barème en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

OCAD3E nous informe en outre d'une augmentation de l'ordre de 20 % en valeur des soutiens financiers aux collectivités.

Pour mémoire, le montant des soutiens perçus en 2014 s'élève à 22 830 €.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 18 février 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16 février 2015.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention avec OCAD3E (organisme coordonnateur) pour l'enlèvement des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) sur les déchèteries de Bièvre Isère Communauté.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE

EXTRAIT N°31-2015 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Famille Solidarité : Demande de subvention RAM (Relais Assistantes Maternelles) auprès du Conseil Général de l'Isère.

Bièvre Isère Communauté est gestionnaire de 3 Relais Assistantes Maternelles conventionnés avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère.

Dans le cadre de sa politique en faveur des équipements de service aux familles, le Conseil Général de l'Isère attribue une subvention annuelle d'aide au fonctionnement d'un montant de 3 048,98€ par équivalent temps plein (ETP).

La demande de subvention étant proratisée en fonction de ce temps de travail, elle porte donc sur 3,6 ETP, soit un montant global de 10 976,32€

Le dossier de demande est à retourner auprès du Conseil Général de l'Isère avant fin mars 2014.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 09 février 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16 février 2015,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** le Président à toutes démarches administratives auprès du Conseil Général de l'Isère permettant l'obtention de l'aide financière du Conseil Général de l'Isère.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à L'UNANIMITE